

BCMPE

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du BCMPE le 17 05 2010

Etaient présents :

Anne DUMORTIER	
Annie SUKIENIK	Françoise NEGRE
Anne-Marie RABBE	Monique GUILLAUME
Pierre JEAN,	Christian DULUCQ
Jean-Pierre RABBE	Bertrand JOUBERT

Excusés : Asiz HILMI, Brigitte et Pierre DELACOSTE, Marie-Christine GODBARGE, Michel MALGAT
Invitée : Catherine DESSAGNE, Janine Wyss

1. Assurance responsabilité civile du Club :

La FFB a contracté auprès de Generali France Assurance une assurance globale pour tous les Clubs et Comités de Bridge agréés qui semble prendre en compte les risques qui peuvent nous menacer. Notre situation de Club résident exclusif étant un peu particulière plusieurs membres du CA suggère d'envoyer un courrier auprès de Generali pour avoir confirmation écrite de couverture de nos risques :
par exemple : intoxication ou feu.

2. Le festival annuel du Club a réuni 166 personnes, donc un peu moins qu'en 2009 ; se sont exprimées quelques critiques (comme d'habitude) et beaucoup de félicitations en particulier sur l'ambiance, l'organisation et la qualité du buffet. Il reste des bouteilles de vin dont il faut dresser inventaire écrit.
3. A eu lieu le 4 mai une réunion Comité – Club avec pour ordre du jour les règles de répartition des charges de la MDP. Elle rassemblait, pour le Comité : A. NGUYEN, R. AZNAR, J-P BONNET et pour le Club : A. DUMORTIER, B. JOUBERT, M. GUILLAUME, C. DULUCQ. Le Club a présenté, pour enrichir les débats, une autre méthode de répartition des charges s'appuyant sur des périodes de temps de 3 hrs 30 d'occupation des salles de tournois telles qu'on peut les décompter avec le calendrier annuel. Le Comité a présenté le compte de charges de l'exercice en cours.
4. L'Assemblée générale annuelle est fixée au Vendredi 25 juin 2010 ; elle sera précédée d'une Assemblée générale extraordinaire pour ajuster les statuts et le règlement intérieur, notamment étendre le droit de vote aux membres du Club qui n'auraient pas pris leur licence pour x raisons par l'intermédiaire du BCMPE. Les convocations se feront cette année par écrit, conformément à la loi. Anne fait le publipostage.
5. F. NEGRE rapporte les bonnes conditions dans lesquelles se sont déroulées les 3 séances de formation sur les gestes d'urgence avec l'aide de l'association AMOC de Mérignac ; elle propose de faire un don en retour à cette association : le Conseil d'administration est d'accord pour un chèque de 150 €.
6. Prochaine réunion, le lundi 14 juin : il est impératif que chacun vienne avec ses projets de congés pour établir le calendrier des animations des tournois d'été sur la base d'au moins 2 animateur et/ou arbitre par tournoi même si la pré-distribution et l'enregistrement par ordinateur sont provisoirement suspendus.

Rédigé le 21/05/2010 par
B. JOUBERT (Vice-Président)